

Concours CISD 2024-2025 Subvention de projets pilotes¹

1. Contexte

Dans le cadre de l'obtention de la Chaire de recherche en santé durable, des ententes avec des partenaires ont été conclues afin de financer conjointement certains projets pilotes innovants en santé durable pour les membres chercheurs du Cisd. Ce concours vise à financer six projets pilotes de 25 000 \$ chacun, et ce, dans le respect des créneaux édictés par lesdits partenaires. Cet appel est rendu possible grâce à un financement du FRQ-Secteur santé.

Résumé

Année d'attribution :	2024-2025
Enveloppe budgétaire :	150 000 \$
Nombre de projets à financer :	6
Montant attribué par projet :	25 000 \$
Date de lancement :	28 juin
Date limite de soumission :	30 septembre, 17h
Annnonce des résultats :	25 octobre

2. Créneaux de recherche ciblés

Les projets pilotes en santé durable admissibles devront s'inscrire dans la mission des partenaires. Pour une évaluation scientifique équivalente, les projets répondant aux priorités identifiées par ces partenaires seront favorisés :

- La santé psychologique et le bien-être en contexte scolaire ou professionnel (FUQAC);
- La sécurité financière ou économique de personnes en situation de vulnérabilité (FUQAC);
- La conception et l'évaluation d'environnements favorables à la santé durable pour diverses communautés ou collectivités (FGDPL);
- Les régions dévitalisées et la santé durable (FGDPL);
- Contribuer à la santé durable des personnes avec des maladies rares (FGDPL);
- Santé respiratoire ou sonore; possibilité de bonification de 15 000 \$ en collaboration avec des membres du Réseau AIRS pour le meilleur projet dans ce créneau.



3. Montant des subventions

L'enveloppe budgétaire permettra de financer 6 projets de 25 000 \$ chacun. Cependant, le comité de sélection se réserve le droit, en fonction du budget demandé et de sa justification, de la qualité et de la pertinence des projets reçus, de financer en tout ou en partie un projet et/ou de redistribuer ou non les sommes le cas échéant. De plus, un projet s'inscrivant dans le créneau du Réseau AIRS pourra être bonifié de 15 000 \$.

4. Admissibilité des projets

- 4.1. La personne chercheuse principale doit être professeure régulière d'université et membre régulier ou associé du Cisd;
- 4.2. Une personne ou au postdoctorat peut être considérée comme co-chercheuse;

¹ Réalisation effectuée à titre expérimental, en vue de vérifier les paramètres de faisabilité d'un projet réel, à plus grande échelle. (Office québécois de la langue française)

- 4.3. Un organisme à but non lucratif (OBNL), une personne étudiante ou citoyenne partenaire peut être considérée comme collaboratrice ou collaborateur;
- 4.4. Les chercheuses et chercheurs impliqués dans le projet doivent représenter au moins 2 secteurs des organismes subventionnaires, plus précisément : Société et culture, Nature et technologies et Santé;
- 4.5. Les personnes ayant déjà bénéficié de subventions du CISD et/ou de la Chaire de recherche en santé durable lors de la dernière année ne seront pas éligibles à titre de chercheuse ou chercheur principal;
- 4.6. La chercheuse ou le chercheur principal et les personnes co-chercheuses doivent fournir un CV à jour². Les collaboratrices et les collaborateurs ne sont pas tenus de présenter un CV.

5. Dépenses admissibles

- 5.1. Les subventions représentent une contribution aux frais directs entraînés par le projet de recherche (salaire technique, achat de fourniture, achat d'équipement). La subvention ne peut pas couvrir le salaire de chercheurs (personne professeure ou étudiante) boursiers;
- 5.2. Les frais indirects (administratifs, secrétariat, immeuble, etc.) ne sont pas admissibles;
- 5.3. Le salaire pour des personnes étudiantes est admissible, de même que la compassion financière pour les personnes citoyennes partenaires ou les OBNL impliqués.

6. Critères de sélection des projets

Les critères de sélection totalisent 100 points :

- 6.1. Dossier de candidature (15 points)
- 6.2. Qualité scientifique du projet de recherche (40 points)
- 6.3. Contribution au domaine (10 points)
- 6.4. Faisabilité incluant la qualité et la pertinence de l'équipe (10 points)
- 6.5. Concordance entre le projet et les valeurs et objectifs du CISD (5 points)
- 6.6. Intersectorialité (5 points)
- 6.7. Participation citoyenne (5 points)
- 6.8. Transfert et mobilisation des connaissances (10 points)

7. Modalités d'attribution

- 7.1. Un comité d'évaluation composé de membres de la communauté scientifique et de membres citoyens examinera les demandes ainsi que les pièces afférentes;
- 7.2. La subvention accordée s'applique seulement au projet financé et ne peut être utilisée à d'autres fins;
- 7.3. La ou le titulaire de la subvention devra afficher son affiliation au CISD. Les documents et publications devront inclure les organismes subventionnaires liés au projet dans la section « Financement »;
- 7.4. Le montant sera octroyé en un seul versement. Au terme de la réalisation du projet, un bref rapport scientifique sera exigé (maximum une page).

8. Date limite

Les projets doivent être transmis par courriel à l'adresse cisd@ugac.ca avant le 30 septembre à 17 h. Aucune demande reçue après la date et l'heure limites ne sera considérée.

9. Présentation d'un projet

Les documents doivent être transmis en format PDF, regroupés en un seul fichier :

- Lettre de présentation;
- Formulaire dûment rempli et signé;
- Curriculum Vitae à jour.

² La chercheuse ou le chercheur principal doit présenter un CV dans le format du CRSH, CRSNG ou de IRSC. Les co-chercheuses et co-chercheurs doivent déposer un CV court de 2 pages maximum.